

Page: 1/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2017 Numéro de version 14 Révision: 02.04.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

- · Nom du produit: BRUNOX® LUB & COR® (AEROSOL)
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle,

services, artisans)

· Catégorie du produit

PC2 Adsorbants

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

· Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal

PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Emploi de la substance / de la préparation

Un haut pouvoir lubrifiant & l'anticorrosion de longue durée

Produit de préservation de corrosion

Produit lubrifiant

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

BRUNOX Korrosionsschutz GmbH Adlzreiterstrasse 13, 85051 Ingolstadt Postfach 100127, 85001 Ingolstadt

Tel. + 49/ (0) 841 961 29 04 Fax + 49/ (0) 841 961 29 13 E-mail: office@brunox.com www.brunox.com

. BRUNOX AG Tunnelstrasse 6 CH - 8732 Neuhaus/SG

Tel. +41/ (0)55 285 80 80



Page: 2/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2017 Numéro de version 14 Révision: 02.04.2017

Nom du produit: BRUNOX® LUB & COR® (AEROSOL)

(suite de la page 1)

Fax +41/ (0)55 285 80 81

E-mail: office@brunox.com

www.brunox.swiss

· Service chargé des renseignements: Abteilung Produktsicherheit: Tel. +41/ (0)79 372 34 44

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Toxikologisches Informationszentrum CH - 8030 Zürich, Freiestrasse 16

Tel. +41/ 044 251 51 51

Notruf - CH, STIZ : 145 Notruf - D - : Giftnotrufzentrale 030 19240 Notruf - BE - : 070 -245 245 EUROPÄISCHE NOTRUFNR. : 112

Notruf - FR -: + 33 2 41 48 21 21; + 33 5 5696 4080; + 33 320 44 44 44; + 33 4 72 11 69 11;491

75 25 25; + 33 3 8332 36 36; 1 40 05 48 48;

+ 33 2 99 59 22 22; + 33 3 883 73 737; + 33 5 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut

éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.



•		
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 3)



Page: 3/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2017 Numéro de version 14 Révision: 02.04.2017

Nom du produit: BRUNOX® LUB & COR® (AEROSOL)

(suite de la page 2)

· Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré et désaromatisé naphta léger (pétrole), hydrotraité

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température

supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/

régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 4)



Page: 4/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2017 Numéro de version 14 Révision: 02.04.2017

Nom du produit: BRUNOX® LUB & COR® (AEROSOL)

(suite de la page 3)

2,5-<10%

•	Com	posants	dangereux:
---	-----	---------	------------

CAS: 92045-53-9 naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré et dé-EINECS: 295-434-2 saromatisé

Aquatic Chronic 2, H411
Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336

A C. CA740, 40, 0

CAS: 64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité 10-<25%

Aquatic Chronic 2, H411
Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336

0.4.0. 0.47.40, 47.0. distillate 15 mars (n.5trala) hadraterités

CAS: 64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités EINECS: 265-149-8 Flam. Liq. 3, H226

Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336

CAS: 68608-26-4 sulfonic acids, petroleum, sodium salts 2,5-<10%

Reg.nr.: 01-2119527859-22-XXXX **\$\sqrt{\sqrt{\sqrt{\sqrt{\sqrt{\text{Skin Irrit. 2, H315}}}}}\$**; Eye Irrit. 2, H319

CAS: 5131-66-8 3-butoxy-2-propanol 2,5-<10%

Reg.nr.: 01-2119475527-28-XXXX

CAS: 124-38-9 dioxyde de carbone 2,5-<10%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausées

Migraine

Vertiges

· Risques Risque de pneumonie.

(suite page 5)



Page: 5/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.04.2017 Numéro de version 14 Révision: 02.04.2017

Nom du produit: BRUNOX® LUB & COR® (AEROSOL)

(suite de la page 4)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Mousse

CO2. Ne pas utiliser d'eau.

Poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.



Page: 6/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2017 Numéro de version 14 Révision: 02.04.2017

Nom du produit: BRUNOX® LUB & COR® (AEROSOL)

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · <u>Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:</u>
 Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 124-38-9 dioxyde de carbone

VME (France) Valeur à long terme: 9000 mg/m³, 5000 ppm VL (Belgique) Valeur momentanée: 54784 mg/m³, 30000 ppm Valeur à long terme: 9131 mg/m³, 5000 ppm

A:

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 7)



Page: 7/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2017 Numéro de version 14 Révision: 02.04.2017

Nom du produit: BRUNOX® LUB & COR® (AEROSOL)

(suite de la page 6)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2 Filtre AX

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtement de protection léger

FF

(suite page 8)



Page: 8/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2017 Numéro de version 14 Révision: 02.04.2017

Nom du produit: BRUNOX® LUB & COR® (AEROSOL)

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Aérosol

Couleur: olivegelblich / olive-yellow

<u>Odeur:</u> Caractéristique
 <u>Seuil olfactif:</u> Non déterminé.
 valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: 170 °C

• Point d'éclair < 0 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· <u>Température d'inflammation:</u> 210 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure: 0,5 Vol % Supérieure: 6,5 Vol %

· Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur:
 Taux d'évaporation:
 0,84 +/- 0,02 g/cm³
 Non déterminé.
 Non déterminé.
 Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec

<u>l'eau:</u> Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique à 20 °C: Cinématique:83 mPas

Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques:40,1 %VOC (CE)0,00 %Teneur en substances solides:3,0 %

(suite page 9)



Page: 9/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2017 Numéro de version 14 Révision: 02.04.2017

Nom du produit: BRUNOX® LUB & COR® (AEROSOL)

(suite de la page 8)

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique stabil/stable
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Danger d'éclatement.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · <u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique</u> Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)



Page: 10/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2017 Numéro de version 14 Révision: 02.04.2017

Nom du produit: BRUNOX® LUB & COR® (AEROSOL)

(suite de la page 9)

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Nicht löslich in Wasser / insoluble in water
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Catalogue européen des déchets
- HP 3 Inflammable
- HP 4 Irritant irritation cutanée et lésions oculaires
- HP 5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
- HP 14 Écotoxique
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR/RID/ADN 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

UN1950

· IMDG AEROSOLS, MARINE POLLUTANT

· IATA AEROSOLS, flammable

(suite page 11)



Page: 11/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2017 Numéro de version 14 Révision: 02.04.2017

Nom du produit: BRUNOX® LUB & COR® (AEROSOL)

(suite de la page 10)

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR/RID/ADN



· <u>Classe</u> 2 5F Gaz.

· Étiquette 2.1

· IMDG



· Class
 · Label
 2.1
 2.1

· <u>IATA</u>



• <u>Class</u> 2.1 2.1 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Gaz.

· Indice Kemler:

· No EMS: F-D,S-U

• Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity

Segregation Code
 SG69 For AEROSOLS with a maximum ca
 of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow

"separated from" class 1 except for division 1.4.
For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as

(suite page 12)



Page: 12/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2017 Numéro de version 14 Révision: 02.04.2017

Nom du produit: BRUNOX® LUB & COR® (AEROSOL)

(suite de la page 11)

for the appropriate subdivision of class 2.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au

recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR/RID/ADN

• Quantités limitées (LQ) 1L • Quantités exceptées (EQ) Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

• Catégorie de transport 2 • Code de restriction en tunnels D

· IMDG

Limited quantities (LQ)
 Excepted quantities (EQ)
 Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

(suite page 13)



Page: 13/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2017 Numéro de version 14 Révision: 02.04.2017

Nom du produit: BRUNOX® LUB & COR® (AEROSOL)

(suite de la page 12)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit

· Contact: siehe Seite 1 / see page 1

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Liq.): Gaz sous pression – Gaz liquéfié Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente